

## CONVOCAATION POUR LA SEANCE DU 7 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux, le trente mars, a été convoqué en réunion ordinaire le conseil municipal pour le sept avril deux mille vingt deux.

### ORDRE DU JOUR:

- Compte administratif 2021 et approbation du compte de gestion du receveur municipal
- Budget Primitif 2022, affectation du résultat et vote des taux d'imposition
- Avenant à la convention de mise à disposition du service « restauration, entretien des locaux » avec l'Agglomération du Pays de Dreux
- Questions diverses

Etaient présents :

QUENTIN Virginie – ALTUR Marie-Lise - COËNON Guy – LOISY Pauline – HERBEAUX Etienne – FAERBER Jean-Paul – HUGODOT Patricia – SIMON Francis – MARTENS Yannick - MECHELAERE Karine – DAIGREMONT Jérôme – RIVAS Delphine – TABANOU Victor – AMELINE Vanessa – FAYOL Jade – GATEAU Sophie – ROZIER Luc

Absent ayant donné procuration :

QUENTIN Bérénice à QUENTIN Virginie

Absent : HEBERT Benoît

Madame FAYOL Jade a été élue secrétaire.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Madame Le Maire présente au conseil municipal les résultats du compte administratif 2021 conformes au compte de gestion du receveur du budget communal :

#### **SECTION INVESTISSEMENT**

DEPENSES : 680.148,49 €

RECETTES : 507.189,88 €

**DEFICIT 172.958,61 €**

#### **RESTES A REALISER**

DEPENSES : 211.994,00 €

RECETTES : 459.965,00 €

**EXCEDENT 247.971,00 €**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES : 1.348.782,99 €

RECETTES : 3.112.666,33 €

**EXCEDENT : 1.763.883,34 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les résultats du compte administratif 2021 ainsi que le compte de gestion du receveur, pour le budget communal.

Compte tenu de ces résultats, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de les affecter de la façon suivante :

- Report à la section d'investissement au compte 001 (dépendances) : 172.958,61 €
- Affectation au compte 1068 : NEANT (compte tenu du déficit d'investissement de 172.958,61 Euros corrigé des restes à réaliser de 247.971 € en excédent).
- Report à la section de fonctionnement au compte 002 (recettes) : 1.763.883,34 €

### BUDGET PRIMITIF 2022

Madame le Maire propose au Conseil l'équilibre des budgets suivants

FONCTIONNEMENT à 3.647.270,34 Euros

INVESTISSEMENT à 3.669.510,54 Euros

Le budget est voté à l'unanimité.

### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire propose de maintenir les taux de fiscalité pour 2022 identiques à ceux de 2021, soit :

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES 39,87%

TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES 30,69%

Le Conseil, à l'unanimité, valide ces taux de fiscalité pour l'année 2022

### AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE "RESTAURATION, ENTRETIEN DES LOCAUX" AVEC L'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX

Madame le Maire informe l'assemblée :

- Qu'une convention de mise à disposition de services avec l'Agglo du Pays de Dreux a été signée le 23 juillet 2018 pour la réalisation de missions ou d'opération se rattachant à la compétence transférée suivante : le périscolaire, l'extrascolaire comme figurant sans ses statuts, avec un avenant N°1 signé le 15 Octobre 2020 et avenant N° 2 signé le 13 Avril 20210

Afin d'actualiser cette convention, un avenant est nécessaire pour modifier la durée des missions de restauration depuis le 10 novembre 2021. Le Conseil, Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer l'avenant correspondant.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Virginie Quentin**

SIE ELY, proposition d'installation de bornes électriques de recharge sur l'ensemble du territoire. Abondant identifiée comme une commune intéressante pour l'installation de bornes par le cabinet d'études.

Éventuel transfert de la maîtrise d'ouvrage au SIE ELY.

Il pourrait être intéressant d'en placer une à un endroit stratégique : près du restaurant, près du stade... Peut être intéressant, si on installe une aire de stationnement pour camping-car, de la placer à côté.

Pas à destination première des habitants de la commune, qui rechargent leur véhicule électrique le plus souvent à domicile, mais pour les visiteurs : des commerciaux...

Décide-t-on de mener une étude pour l'installation d'une borne électrique de recharge ?

Oui pour une installation éventuelle en 2023.

Votes contre : 2

Abstentions : 3

Votes pour : 13

### **Conseiller en économie partagé à l'Agglo**

Consiste en la reconduction d'une convention avec Agglo pour une durée de 3 ans.

Coût d'environ 1€ par habitant, total de 3 000€.

Objet : le conseiller apporte un conseil sur les économies en énergie possibles sur le territoire de la commune.

Possibilité d'intégrer le projet de la salle polyvalente, d'obtenir une aide à la recherche de subventions pour la rénovation de la salle polyvalente.

Organisation de diverses animations à destination de l'ensemble de la population de la commune et des élèves des écoles.

La décision est prise d'autoriser Mme le Maire à reconduire ladite convention.

Vote pour à l'unanimité

### **Achat de cônes et de plaques de rues**

Si on commande les deux en même temps, possibilité d'obtenir la suppression des frais de port.

Vote à l'unanimité pour tout commander en une fois

### **Rue de l'Echalier**

Les riverains déplorent régulièrement la circulation de livreurs en contresens et le passage de voitures roulant excessivement vite. Cela rend la circulation des piétons et vélos dangereuse.

Un des riverains propose de mettre cette rue en impasse, réservée aux riverains, avec fermeture aux véhicules à moteurs à la jonction avec la rue des Poteries. Le riverain en question a interrogé trois de ses voisins qui seraient tous satisfaits de cela.

L'idée serait d'installer une barrière, faire en sorte que la rue soit réservée aux piétons et aux vélos afin de sécuriser la voie. Cette sécurisation permettrait d'avoir un axe de liaison Brissard-Abondant sûr pour les enfants.

Les éboueurs ne pourront plus passer. En revanche, les pompiers pourront toujours passer.

Karine Mechelaere

Effectivement, les voitures roulent très vite à cet endroit.

Le conseil est favorable à mettre cette rue en impasse à partir du carrefour avec la Rue des Guettières jusqu'à la sortie sur la Rue des Poteries. Les riverains vont être consultés.

### **Vanessa Ameline**

Rue de la Demoiselle, incompréhension près de l'exutoire quant à la ligne blanche tracée au sol au niveau du carrefour avec la rue du Potager. Il s'agit d'une fine ligne blanche accolée à une ligne en pointillés. Beaucoup pensent que ce marquage signale un stop alors qu'il n'y en pas.

Cette ligne sert à marquer le sens interdit pour aller sur le parking.

Cela crée des tensions entre les automobilistes. Il serait peut-être judicieux d'effacer cette ligne pour supprimer la confusion.

Mme Quentin : cette ligne crée des situations de conflit inutiles.

### **Jean-Paul Faerber**

Signale les récentes installations faites sur le rond-point de Serville dont divers fleurissements.

Des aménagements ont également été faits dans la cour de la mairie et devant le stade comprenant du fleurissement.

La croix rouge aurait peut-être besoin d'être repeinte.

Félicite les agents pour leur travail et leurs idées pour améliorer encore la décoration et le fleurissement.

Mme Quentin

Remercie Jean-Paul et son épouse pour leur action pour le fleurissement de la commune.

Idée de mettre en place un Troc plantes en octobre et en mars.

**Guy Coënon**

Préparatifs des célébrations du 14 juillet, demande aux conseillers de faire savoir s'ils seront présents ou non le 14 juillet.

**Marie-Lise Altur**

4 arrêts maladie aux écoles pour cause de covid

Remercie Ghislain et Patricia pour avoir remplacé les agents absents à la surveillance de la cantine ce jour.

**Etienne Herbeaux**

Marquage au sol pour essais de stationnement rue du Potager en vue de ralentir la circulation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures douze minutes.

La secrétaire,

Les conseillers,

Le Maire,